

• Pièces à joindre impérativement à la demande

- Un devis du coût de l'hébergement (nominatif, date de séjour, lieu de séjour),
- Une attestation dûment complétée et signée par la famille autorisant le paiement à l'organisme de vacances,
- Un devis pour le transport (Sncf pour le train, www.via.michelin.fr pour le véhicule, Bus verts pour le département, avion...),
- Un devis pour les activités,
- Un Rib du destinataire du paiement de l'aide ainsi que son numéro de Siret.

• Pièces à joindre impérativement après le séjour

- Les factures acquittées correspondant aux dépenses d'hébergement et d'activités.
- Les justificatifs des frais de transport pour les voyages en train ou en avion (factures acquittées, photocopies des billets de transport).



SERVICE LOGEMENT HABITAT ET AIDES FINANCIERES AUX FAMILLES

8, avenue du Six-Juin
CS 20001 - 14023 Caen cedex 9

vacances-loisirs@caf14.caf.fr
Tél : 02 31 30 90 30



COUP D'POUCE INDIVIDUEL 2023
«Aide au départ en vacances en famille»

> Dossier à retourner complété au service **TRAITEMENT DE L'INFORMATION de la Caf**
8, avenue du Six-Juin - CS 20001 - 14023 CAEN Cedex 9
accompagné des devis et pièces à joindre.

Famille :

N° allocataire : QF :
Nom et prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :

Composition de la famille (demandeur compris)

Nom et prénom	Lien de parenté	Participe ou pas au séjour

Pour bénéficier de l'aide Coup d'Pouce, le quotient familial devra être ≤ à 700 € le mois de réception du dossier au service LOGAFA.

Demande présentée par :

Organisme :
Nom de l'instructeur :
Adresse :
Tél : Mail :

Le règlement de l'aide «Coup d'Pouce» :

L'aide «Coup d'Pouce» est versée après le séjour, sur présentation de factures, soit à la famille ou au(x) prestataire(s) (factures d'hébergement et de transport).

Choisir le destinataire du paiement :

à l'allocataire à l'organisme de vacances Convention Aroeven Au Centre social et Espace de Vie Sociale

Le séjour :

Dates : du au
Lieu :
Adresse :
Code postal : Ville :
Coordonnées de l'organisme :
Tél : Mail :

Signature et cachet
de l'organisme porteur

Plan de financement Coup d’Pouce

DÉPENSES		RECETTES	
Hébergement (y compris frais de dossier, assurance, annulation, taxes de séjour)	€	Participation famille (épargne comprise) 15% minimum du total des dépenses	€
Transport (se référer aux tarifs SnCF pour le train, www.viamichelin.fr pour le véhicule, bus verts pour le département)	€	Pass’Vacances Familles	€
Activités • • •	€	Autres aides - CCAS - Conseil départemental - Autres à préciser	€ € €
		Coup d’Pouce Aide de base • jusqu’à 80 € maximum par personne	(pas de centimes) €
		Majoration de l’aide de base dans le cadre d’une action située sur un territoire prioritaire identifié par la Caf • jusqu’à 50 € maximum par personne	€
		Majoration en cas de présence d’un enfant ou d’un parent porteur de handicap si le séjour implique un surcroît lié au handicap (sur présentation de justificatifs) • jusqu’à 50 € maximum par participant dans la limite de 200 € par famille	€
		Majoration pour le 4^{ème} enfant et les suivants • jusqu’à 50 € pour les enfants participants au séjour	€
		Séjour à l’étranger (uniquement pour le transport) • Aide forfaitaire de 40 € par personne	€
Total	€	Total	€

NB : les factures alimentaires ne sont pas acceptées.

Modalités d’accompagnement du séjour et motivation de la famille

Utilisation Vacaf :

2022	2021	2020

Utilisation Coup d’Pouce :

2022	2021	2020

Accompagnement :

(situation familiale, naissance, recomposition familiale, participation à la vie de la structure, projet épargne, évolution du projet, choix du séjour)

DATE ET SIGNATURE
DE LA FAMILLE,